

**Assemblée générale**

Soixante-dix-neuvième session

Conseil économique et social

Session de 2025

Distr. générale
31 octobre 2024
Français
Original : anglais

Documents officiels

Assemblée générale
Deuxième Commission
12^e séance

Conseil économique et social
Session de 2025
3^e séance

Compte rendu analytique de la réunion conjointe de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social sur le thème « Favoriser l'épanouissement de sociétés durables et résilientes en période d'incertitude »

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 octobre 2024, à 10 heures

Coprésidence : M. Muhith (Président de la deuxième commission) (Bangladesh)

Coprésidence : M. Rae (Président du Conseil économique et social) (Canada)

Puis : M. Thapa (Vice-Président du Conseil économique et social) (Népal)

Sommaire

Exposés introductifs

Table ronde 1 : « La protection sociale en faveur de l'égalité des genres, de la résilience et de la transformation »

Table ronde 2 : « Financer la résilience : un impératif pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

Déclarations finales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Exposés introductifs

1. **M. Muhith** (Coprésident) déclare que, ces dernières années, le monde a été secoué par des chocs répétés et des crises multiples concomitantes – de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aux crises alimentaire, énergétique et financière actuelles. Les conflits armés sont une réalité meurtrière pour des milliards de personnes, et les catastrophes liées au climat ne cessent de se multiplier et de s'aggraver. Ces chocs se sont superposés à des crises structurelles sous-jacentes liées à l'emploi, aux moyens de subsistance, aux soins et à l'environnement, qu'ils ont intensifiées.

2. La présente réunion conjointe devrait permettre de débattre du sens à donner à la résilience et à la croissance dans le contexte du monde moderne. La première table ronde devrait permettre de déterminer la mesure dans laquelle la protection sociale peut aider les femmes à résister aux chocs, à sortir durablement de la pauvreté et à s'attaquer aux facteurs structurels des inégalités. La deuxième table ronde permettra d'étudier le rôle essentiel que joue le financement dans les systèmes de protection sociale, la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation et la résilience pour une croissance inclusive et durable.

3. **M. Rae** (Coprésident) déclare que, dans un monde où les risques et les vulnérabilités montent en flèche, il importe plus que jamais de disposer de systèmes de protection sociale universels qui prennent en compte les questions de genre. À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ces systèmes pourraient contribuer de manière décisive à redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable et à parer à tout nouveau recul.

4. La coopération internationale en matière de migrations n'a jamais été aussi primordiale. Les investissements consacrés aux systèmes de protection sociale et à la lutte contre la crise climatique interagissent de manière hautement synergique. Une optimisation de la conception, de la mise en œuvre et du financement des systèmes de protection sociale pourrait maximiser la contribution de ces derniers à la promotion de l'égalité des genres, à l'éradication de la pauvreté, à la résistance aux crises et à l'expansion des processus de transformation économique et sociale.

5. **M^{me} Ortiz** (Directrice de Global Social Justice), qui prononce le discours principal par liaison vidéo, tient à souligner le rôle que jouent les systèmes de protection sociale universelle dans la promotion de la prospérité, de l'équité, de la résilience et de la croissance dans un monde d'incertitudes. En règle générale, les États s'attaquent aux crises en mettant en place des politiques publiques et des programmes rigoureux. Les mesures d'austérité ou de consolidation fiscale qu'adoptent actuellement de nombreux États ont des effets sociaux préjudiciables et il conviendrait d'y renoncer. Les États disposent de bien meilleures solutions structurelles de long terme susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, y compris des options réalisables qui devraient permettre d'assurer une protection sociale universelle et de fournir des services publics à tous.

6. L'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale. La protection sociale universelle contribue à la croissance en réduisant les inégalités, en augmentant la productivité des travailleurs et en stimulant la consommation. Elle a également d'importantes répercussions sur le développement humain et l'équité, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants, et peut contribuer à renforcer la stabilité politique.

7. Il importe d'établir une distinction entre, d'une part, la protection sociale universelle ou les systèmes de sécurité sociale fondés sur les droits et les normes internationales et, d'autre part, les simples "filets de sécurité" qui ne sont que temporaires, fragmentés et fondés sur les besoins. Les pays assurent la couverture universelle en combinant l'assurance sociale publique, financée par les cotisations, et un plancher d'assistance sociale, financé par le budget général. La protection sociale ou la sécurité sociale relève de mécanismes publics, tandis que l'assurance sociale est redistributive et peut prendre en compte les aléas du travail des femmes liés à des événements tels que la maternité et la prestation de soins.

8. Lorsqu'ils élaborent ou mettent en œuvre des systèmes de protection sociale universelle, les États doivent : a) commencer par affirmer leur adhésion au projet de réalisation de la cible 1.3 des objectifs de développement durable dans le cadre de la stratégie nationale de développement ; b) discerner les lacunes en matière de protection sociale ; c) déterminer les régimes de protection sociale appropriés, qu'ils soient contributifs ou non ; d) répertorier les sources potentielles de financement ; e) examiner la question des ressources financières et humaines avec le Ministère des finances ; et f) convenir d'une stratégie nationale de protection sociale.

9. L'instauration de filets de sécurité réservés à une frange de la population démunie exclut la majorité de la population et pénalise particulièrement les femmes. Plutôt que de réduire leur budget, les États devraient donc rechercher les moyens d'accroître leur marge de manœuvre budgétaire, en prenant l'une ou l'autre des mesures concrètes suivantes : a) augmenter les recettes de l'impôt progressif ; b) veiller à ce que les employeurs versent des cotisations de sécurité sociale adéquates et offrent des contrats décents aux travailleurs du secteur informel ; c) lutter contre les flux financiers illicites ; d) restructurer ou éliminer la dette ; e) réaffecter les dépenses publiques afin de remplacer les programmes à coût élevé et à faible impact social ; f) mettre à profit les réserves fiscales et les réserves de change ; g) mettre en place un cadre macroéconomique plus favorable ; h) accroître les aides et les transferts ; et i) mettre en place un mécanisme plus équitable pour l'allocation des droits de tirage spéciaux.

Table ronde 1 : « La protection sociale en faveur de l'égalité des genres, de la résilience et de la transformation »

10. **M^{me} Hendriks** (Directrice de la Division des politiques, des programmes et des affaires intergouvernementales de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)), intervenante, déclare que la bonne nouvelle apparue dans l'édition 2024 de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* est que, durant les dernières décennies, la couverture de la protection sociale est allée croissante dans le monde entier. Les femmes et les filles peuvent désormais accéder au moins à un minimum de sécurité de revenu lorsqu'elles doivent faire face à certaines situations de la vie courante. La protection sociale permet aux femmes d'éviter des stratégies d'adaptation néfastes, telles que la vente d'actifs, la déscolarisation des enfants, en particulier des filles, et le fait de s'alimenter en dernier ou de souffrir de la faim.

11. Il reste que 2 milliards de femmes et de filles ne bénéficient toujours d'aucun mécanisme de protection sociale. Si la situation est particulièrement préoccupante dans les pays à faible revenu, où la couverture n'a pas sensiblement progressé depuis 2015, le problème ne se limite pas à ces pays. Presque partout dans le monde, la couverture sociale des femmes reste inférieure à celle des hommes. En outre, les écarts entre les genres en matière de couverture sociale se sont creusés dans les régions les moins développées, ce qui laisse supposer que les progrès récemment enregistrés ont davantage profité aux hommes qu'aux femmes.

12. Le besoin de protection sociale n'a jamais été aussi grand. La protection sociale joue un rôle important dans la protection des femmes et des filles contre la pauvreté, particulièrement en période de crise. Alors que les femmes et les ménages à faible revenu se ressentent de la crise du coût de la vie induit par les prix des denrées alimentaires et des carburants, rares sont les mesures qui ont été spécialement mises en place pour renforcer la sécurité économique, notamment sous la forme de transferts en espèces ou en nature. Il faudra accorder un rang de priorité élevé à l'extension de la protection sociale aux 770 millions de femmes qui occupent encore un emploi informel dans le monde si l'on veut combler l'écart entre les genres en matière de couverture sociale.

13. Fort heureusement, l'on assiste à la mise en place de politiques de protection sociale qui prennent en compte les droits et les besoins des femmes et des filles. Par exemple, le Mexique et la Tunisie font partie des pays qui ont récemment adapté leur législation en matière de protection sociale afin de prendre davantage en compte les travailleuses et les travailleurs domestiques. Pour sa part, la Mongolie a enregistré de grandes avancées dans la généralisation du droit aux prestations de maternité, indépendamment de la situation professionnelle ou de la nationalité. Le Cameroun, le Malawi et le Soudan du Sud, quant à eux, associent les transferts en espèces à l'accès à des emplois et à des formations agricoles résilients aux changements climatiques, ce qui permet aux femmes de gagner leur vie tout en s'adaptant au réchauffement du climat.

14. D'une manière générale, la réalisation de l'égalité des genres grâce à la protection sociale dépendra, en définitive, d'un financement adéquat, qui s'appuiera notamment sur une réforme de l'architecture financière internationale. Plus précisément, la montée en flèche des paiements du service de la dette ne devrait pas amenuiser les dépenses sociales, la fraude ou l'évasion fiscale ne devrait pas réduire à néant la protection sociale et davantage d'aide publique au développement devrait être mobilisé en faveur d'une protection sociale tenant compte des questions de genre.

15. La dignité, l'autonomisation et l'action des femmes et des filles doivent occuper une place primordiale dans la conception des politiques, la mise en œuvre des programmes et le financement de la protection sociale. Dans la pratique, il s'agit d'éliminer les obstacles à la protection sociale des femmes et des filles. La protection sociale étant un droit humain pour tous, il convient d'évoluer vers une protection sociale universelle et sans restriction.

16. Souvent aux prises avec des responsabilités multiples, les femmes et les filles doivent pouvoir bénéficier de programmes de protection sociale spécialement conçus à leur intention. Au nombre des ingrédients d'un système de protection sociale efficace figurent des conditions de travail adéquates, des solutions numériques inclusives et un processus participatif.

17. Les mesures de protection sociale doivent être dûment liées à d'autres politiques qui ont une incidence sur la vie des femmes et des filles, telles que les politiques en matière d'emploi et de lutte contre la violence fondée sur le genre. Les transferts en espèces peuvent être adaptés pour répondre aux préoccupations stratégiques. Par exemple, la République dominicaine a récemment ajouté à ses programmes de transferts en espèces l'accès à des services de garde d'enfants et le soutien aux personnes ayant subi des actes de violence fondée sur le genre.

18. **M^{me} Diwakar** (Directrice adjointe du Chronic Poverty Advisory Network), intervenante, déclare qu'elle a analysé la pauvreté en fonction du genre, dans le cadre d'une étude de fond s'inscrivant dans l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*, et que le premier message clé de son étude est que les femmes subissent plus durement les répercussions des crises, telles que l'inflation, les catastrophes liées au climat et l'insécurité. Il ressort ainsi de données concernant le

Pérou, la République-Unie de Tanzanie et le Bangladesh que, dans une bien plus large mesure, les ménages pauvres dirigés par des femmes font état de conséquences extrêmement graves des chocs, par rapport aux ménages pauvres dirigés par des hommes. D'une manière générale, pour les femmes, ces chocs se révèlent non seulement plus dommageables, mais également plus difficiles à résorber, dans la mesure où, par rapport aux hommes, les femmes disposent souvent de moins de possibilités ou de mécanismes d'adaptation, en raison du caractère discriminatoire des normes sociales ou des normes de genre.

19. Le deuxième enseignement tiré de l'étude est qu'une grande partie de la population des trois pays, connue sous l'appellation de population transitoirement pauvre, est très vulnérable à la pauvreté. L'on s'est donc penché sur le rôle de la protection sociale dans ces pays et sur les différents degrés auxquels les femmes pouvaient recourir à une couverture sociale pour réduire leur vulnérabilité à la pauvreté. Malheureusement, les femmes et leurs ménages ne peuvent guère compter sur la protection sociale pour se prémunir contre les chocs. Lorsqu'elle est disponible, l'assistance sociale sert généralement à combler les besoins alimentaires de subsistance et ne permet souvent pas de répondre à des besoins plus productifs. Il en a résulté une dépendance beaucoup plus forte à l'égard de la famille ou des relations, par rapport à l'aide publique. En règle générale, les programmes étroitement ciblés ne permettent pas réellement de lutter contre la pauvreté chronique ou de prévenir un basculement dans la pauvreté lorsque surviennent des chocs. Il apparaît donc indispensable de mettre en place des systèmes de protection sociale qui tiennent mieux compte des questions de genre et résistent davantage aux chocs.

20. À cet égard, il importe de promouvoir des systèmes de protection sociale qui prennent en compte les risques, et donc d'accroître la valeur des paiements, de collaborer avec les associations de défense des droits des femmes et des travailleuses et travailleurs du secteur informel pour atteindre les personnes qui sont dans le besoin, de rationaliser les mécanismes de suivi des systèmes et de renforcer la coordination en matière de collecte de données. Il y a lieu d'élargir la couverture offerte par ces systèmes pour y intégrer non seulement les personnes en situation de pauvreté chronique, mais aussi celles qui risquent de tomber dans la pauvreté. Il apparaît également urgent de renforcer l'intégration, l'adéquation et la cohérence, afin d'améliorer l'efficacité de la protection sociale.

21. **M^{me} Barrett** (Vice-Présidente de la Fédération internationale des travailleurs domestiques), intervenante, déclare qu'elle est devenue travailleuse domestique à l'âge de 14 ans, en Jamaïque. Bien qu'ayant exercé ce métier pendant plus de 40 ans, notamment en qualité d'aide de soins à domicile aux États-Unis au cours des 22 dernières années, elle ne peut même pas envisager de prendre sa retraite parce que sa couverture de sécurité sociale serait insuffisante. Cette situation est malheureusement courante pour les travailleuses et travailleurs domestiques. L'une de ses amies, travailleuse domestique, pourrait devenir sans-abri si elle prenait sa retraite.

22. La Fédération internationale des travailleurs domestiques regroupe des bonnes d'enfants, des femmes et des hommes de ménage et des aides de soins à domicile de tous les États-Unis. Les aides de soins y perçoivent des salaires très faibles, qui suffisent à peine à subvenir aux besoins de leur famille. Le travail est physiquement exigeant et de nombreux puériculteurs et puéricultrices ne bénéficient pas d'une assurance maladie ou de congés de maladie rémunérés. En 2023, le président Biden a pris un décret prescrivant à tous les organismes publics de trouver une solution à ce grave problème. Récemment, la Vice-Présidente Harris a également annoncé une proposition visant à étendre l'assurance maladie "Medicare" aux aides de soins à domicile, ce qui rendra les soins accessibles à des millions de personnes âgées tout en augmentant les salaires et en améliorant les conditions de travail.

23. Dans les années 30, les travailleuses et travailleurs domestiques comptaient, aux États-Unis, parmi les personnes exclues de la législation du travail. Depuis lors, ils ont donc dû continuer de s'organiser et de défendre la cause de leurs droits. Si, théoriquement, certains travailleurs et travailleuses domestiques aux États-Unis bénéficient d'une charte de droits, dans la pratique, ces droits ne sont pas appliqués. De même, la convention (n° 189) sur les travailleurs domestiques, 2011, concernant le travail décent pour les travailleurs domestiques, qui a été adoptée dans 37 pays, ne trouve pas d'application pratique.

24. Tous les États du monde devraient veiller à ce que les travailleuses et travailleurs domestiques bénéficient des mêmes avantages et des mêmes droits que les autres travailleurs, y compris l'accès à la protection sociale. Ces personnes méritent la reconnaissance de leur travail en tant que travail décent.

25. **M^{me} Einola** (Représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice) déclare que la justice et la protection sociales, l'égalité et l'élimination de la pauvreté sont des objectifs fondamentaux inscrits dans le Traité sur l'Union européenne. Ces objectifs sont également pris en compte dans le portefeuille de placements Global Gateway, qui est ouvert à des interventions dans des secteurs sociaux tels que l'éducation, la formation, la santé et la protection sociale.

26. Si, durant la pandémie de COVID-19, l'on a assisté, à travers le monde, à une multiplication sans précédent des mesures de protection sociale, essentiellement de court terme, près de la moitié de la population mondiale ne bénéficie toujours pas de la moindre protection. L'Union européenne est déterminée à faire progresser la justice sociale dans le cadre du socle européen des droits sociaux et de son plan d'action, aux niveaux tant interne qu'externe. Elle continue d'aider les pays partenaires à se doter de systèmes de protection sociale complets et durables, qui tiennent compte des questions de genre et résistent aux chocs.

27. Le soutien apporté par la coopération de l'Union européenne est allé croissant ces dernières années, notamment en faveur d'initiatives mondiales en cours telles que le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. L'Union européenne a également soutenu la création d'emplois durables et de qualité, notamment en favorisant l'économie sociale et l'économie verte, en soutenant l'acquisition des compétences et la formation, en améliorant les perspectives des jeunes sur le marché du travail, en renforçant la participation des femmes et en encourageant la participation des personnes handicapées et des groupes discriminés sous-représentés sur le marché du travail général.

28. Le Deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en 2025, offrira une occasion unique de renouveler le contrat social ancré dans les droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. L'Union européenne est déterminée à participer activement à ces discussions.

29. L'Union européenne s'honore des partenariats qui la lient à des institutions de financement du développement ainsi que des avancées enregistrées en matière de réalisation des objectifs liés à l'égalité des genres et des droits humains, dans le cadre des opérations de financement menées au titre du Fonds européen pour le développement durable Plus. Elle demeure résolue à coopérer avec un large éventail de partenaires de financement du développement afin de garantir la disponibilité d'un appui et d'investissements destinés à promouvoir l'égalité des genres, dans le cadre d'une démarche intersectionnelle axée sur la protection sociale et le développement durable dans le monde entier.

30. **M. Bell** (États-Unis d'Amérique) déclare que les changements climatiques et les crises liées au climat portent un préjudice disproportionné aux femmes et aux filles, qui risquent davantage de faire les frais des conflits et de l'instabilité, de la violence fondée sur le genre et de l'insécurité alimentaire, ainsi que de la perte des possibilités d'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance. À l'horizon de 2050, les changements climatiques pourraient faire basculer encore 158 millions de femmes et de filles dans l'extrême pauvreté.

31. En août 2023, le Gouvernement des États-Unis a publié sa toute première stratégie visant à répondre aux effets des changements climatiques sur les femmes, démarche qui formalisait son approche de la question concernant la relation entre l'égalité des genres et les changements climatiques. La connaissance qu'ont les femmes de leur environnement immédiat, l'ingéniosité dont elles font preuve pour faire face aux pressions économiques et écologiques et leur rôle de chef de file au sein de leur communauté en font des actrices essentielles du processus d'adaptation, notamment en ce qui concerne l'élaboration de systèmes d'alerte précoce et la mise en place d'une agriculture intelligente face aux changements climatiques.

32. Tous les pays doivent orienter leurs investissements vers un développement économique résilient aux changements climatiques et sans aucune émission et mobiliser des capitaux privés et des fonds du secteur philanthropique. Les États-Unis encouragent le secteur privé, par le truchement de plateformes telles que l'Energy Transition Accelerator, la First Movers Coalition et l'initiative Agricultural Innovation Mission for Climate, à mobiliser les investissements requis sur les marchés où la réduction des gaz à effet de serre est difficile, tels que ceux liés aux secteurs de l'agriculture, de l'industrie lourde et des transports. Toutefois, il faudra en faire davantage pour accélérer la transition vers l'énergie propre et renforcer la résilience durant la décennie décisive en cours.

33. Les États-Unis s'emploient, au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics, à réduire les émissions, conformément à la trajectoire de 1,5 degré Celsius, et investissent, à l'échelle du monde entier, dans un développement économique résilient aux changements climatiques. Sous la direction du président Biden, les États-Unis ont mobilisé plus de 240 milliards de dollars pour la production d'énergie propre. Le pays s'attache également à accroître le volume du financement de l'action climatique et à faire en sorte que les banques multilatérales de développement investissent leurs ressources de manière à obtenir le maximum de résultats.

34. L'on ne pourra promouvoir efficacement le développement durable et la prospérité économique qu'en assurant le respect des droits fondamentaux et de la dignité inhérente à tous les êtres humains, notamment les femmes et les filles, les personnes LGBTQI+, les personnes handicapées, les communautés autochtones et les autres groupes marginalisés.

35. **M^{me} Wood** (Royaume-Uni) déclare que, pour instaurer une planète viable pour tous, il importe au plus haut point d'aider les pays à mettre en place des systèmes de protection sociale résilients, qui permettent de répondre aux besoins des plus vulnérables. Sa délégation se félicite de la publication de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*, qui offre une analyse réaliste des lacunes et des difficultés qui continuent de priver les femmes et les filles des bienfaits des systèmes de protection sociale. L'étude fait également ressortir le fait que la protection sociale pourrait contribuer à promouvoir l'égalité des genres et à renforcer la résilience des nations.

36. Pour favoriser l'avènement de sociétés durables, il faut élargir la couverture de la protection sociale, améliorer la coordination entre les partenaires humanitaires et les partenaires de la protection sociale et investir davantage dans des programmes fondés sur des données probantes et susceptibles de répondre aux besoins des femmes

et des filles, des personnes handicapées et des populations déplacées. Il apparaît également essentiel de renforcer le financement de systèmes d'alerte précoce multirisques, axés sur les personnes et pilotés par les pays. Les mesures d'anticipation et les interventions précoces jouent un rôle primordial dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe.

37. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) déclare que l'une des premières mesures prises par la première femme Présidente du Mexique a consisté à annoncer un nouveau programme de protection sociale pour les femmes, qui vise notamment à remédier à des inégalités déjà anciennes. L'évolution vers un système de protection sociale qui tienne compte des questions de genre passe notamment par l'inscription de l'économie des services à la personne dans une perspective générale de droits humains et par la réalisation d'investissements dans les systèmes de soins considérés comme un bien public.

38. **M. Kupferman** (Observateur de Gray Panthers), s'exprimant au nom du groupe des parties prenantes sur le vieillissement, déclare que, malgré l'adoption de multiples rapports, recommandations, plans d'action, déclarations et décisions comportant de nombreuses propositions relatives aux mesures à prendre par les États, les préoccupations de quelque 600 millions de femmes âgées dans le monde continuent d'être systématiquement méconnues. Le moment est venu pour les États de donner suite aux recommandations et aux promesses déjà faites, en particulier celles relatives aux personnes âgées.

39. Le manque d'attention dont souffrent les personnes âgées, particulièrement les femmes âgées, est déshonorant. Les femmes âgées sont souvent considérées comme étant un fardeau pour la société et comme n'étant d'aucune utilité. Elles n'apparaissent pas comme des contributrices à part entière vis-à-vis de leur famille, de leur communauté ou de l'économie. Les défenseuses et défenseurs de l'égalité des genres oublient souvent les femmes âgées, qui sont méconnues dans les débats concernant des questions telles que la violence et la maltraitance, la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, la sécurité alimentaire et la perte des droits de propriété. L'accumulation de ces handicaps aboutit souvent au fait que les femmes âgées se retrouvent privées d'une protection sociale adéquate ou de soins de santé abordables.

40. Il reste que l'avenir appartient à tous, et pas seulement aux jeunes ou aux enfants à naître. Les personnes âgées sont également concernées par leur avenir, quelle que soit leur situation sociale et économique, et que cet avenir consiste en quelques jours, en des années ou en des décennies. La législation, les politiques et les programmes des États ont une incidence sur la vie de tout un chacun, de la naissance à la mort. Les États n'ont pas besoin de propositions supplémentaires, ils doivent agir.

41. **M^{me} Sofia** (Indonésie) dit que les systèmes de protection sociale axés sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes jouent un rôle primordial dans la réalisation d'une croissance inclusive. Le financement de systèmes de protection sociale qui répondent aux besoins spécifiques des femmes pourrait non seulement les protéger contre les risques immédiats, mais aussi promouvoir leur capacité à contribuer à une croissance économique durable. Le Gouvernement indonésien s'emploie donc à faire en sorte que les femmes bénéficient de la protection sociale et deviennent des agentes du changement, particulièrement en période de crise.

42. Dans la mesure où, du fait d'un important déficit financier, les pays en développement éprouvent toujours des difficultés à parvenir à un développement durable et résilient, et notamment à financer la protection sociale universelle, la communauté internationale devrait favoriser l'accès au financement à des conditions concessionnelles et mobiliser davantage de ressources publiques et privées. L'intervenante pose donc aux membres de la table ronde la question de savoir

comment les partenariats public-privé pourraient contribuer à combler le déficit de financement.

43. **M^{me} O'Leary** (Irlande) déclare que son Gouvernement est déterminé à renforcer les liens entre les systèmes de protection sociale durables et responsables dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'éducation, de la santé, de l'égalité des genres, de l'action climatique et de l'inclusion du handicap. L'Irlande coopère avec des pays partenaires, notamment le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda et la Zambie sur ces questions et dans le cadre de partenariats avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne.

44. La prise en compte, par le truchement de programmes spéciaux, des réalités et des besoins quotidiens des femmes et des filles pourrait réduire les écarts qui existent entre les genres en matière de pauvreté et contribuer à modifier les normes et les structures de pouvoir discriminatoires. Les faits montrent également qu'il importe tout particulièrement de procéder à une analyse approfondie et d'adopter une approche fondée sur le cycle de vie. Les systèmes de protection sociale devraient être accessibles tout au long de la vie professionnelle des femmes et jusqu'à leur vieillesse, y compris pour celles qui occupent des emplois informels, mal rémunérés et précaires.

45. L'intervenante dit souhaiter que les membres de la table ronde se prononcent sur les modalités à mettre en œuvre pour parvenir à une protection sociale davantage porteuse de changements, qui prenne en charge les problèmes structurels et sociétaux de fond.

46. **M^{me} Almony** (Observatrice d'UNANIMA International) déclare qu'il importe tout particulièrement de mettre en œuvre des systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre afin de produire des changements transformateurs. Les obstacles liés au genre continuent de transparaître dans l'accès inégal des femmes et des filles à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Les systèmes de protection ne doivent donc pas se contenter de cerner les risques liés au genre. Ils doivent aussi promouvoir la transformation des contraintes structurelles et des normes sociales discriminatoires qui sont à l'origine des inégalités à tous les niveaux. L'étude et la prise en charge des inégalités profondément ancrées peuvent aider les décideurs, aux échelons national et mondial, à dépasser les contraintes des cadres normatifs classiques.

47. Les socles de protection sociale renforcent la résilience en offrant des filets de sécurité qui réduisent la vulnérabilité aux chocs. Mais lorsqu'ils prennent en compte les questions de genre, les systèmes de protection sociale répondent aux besoins de ceux qui sont souvent exclus des filets de sécurité. Dans le contexte des changements climatiques, par exemple, un soutien adapté pourrait garantir aux communautés vulnérables les ressources dont elles ont besoin pour faire face, dans des conditions de justice et d'équité, aux conséquences du renoncement aux combustibles fossiles.

48. Une politique de protection sociale qui prend en compte le travail informel et favorise l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans le secteur structuré de l'économie pourrait offrir aux femmes un cadre d'appui intégré qui leur permette de renforcer leur propre résilience.

49. *M. Thapa (Népal), Vice-Président, assume la présidence.*

50. **M. Manogaran** (Malaisie) déclare que son pays a mis en place un système de protection sociale consistant et inclusif, qui témoigne de son attachement sans faille à protéger chaque Malaisienne et chaque Malaisien du berceau à la tombe. Le Gouvernement a saisi l'occasion de la pandémie de COVID-19 pour réformer et renforcer le cadre de la protection sociale, en s'orientant vers un système plus résilient, plus complet et prenant davantage en compte les questions de genre. Il a

également pris des mesures décisives pour renforcer la protection sociale, en accordant une attention particulière aux femmes. Par exemple, la loi sur l'emploi de 2022 a fait passer le congé de maternité de 60 à 98 jours et protège désormais les employées enceintes contre les licenciements abusifs ; un régime de sécurité sociale destiné aux femmes au foyer offre à ces dernières une couverture complète, y compris une protection contre la maladie, l'invalidité et les accidents ; une autre initiative permet d'apporter un soutien ciblé aux femmes marginalisées, particulièrement celles qui se trouvent dans une situation difficile ou qui appartiennent à des ménages à faible revenu.

51. **M^{me} Raji** (Maroc) déclare que les systèmes de protection sociale qui tiennent compte des questions de genre peuvent contribuer à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités, à stimuler la croissance économique et la productivité et à renforcer la résilience face aux crises répétitives. C'est pourquoi ce type de protection sociale constitue une priorité nationale au Maroc. L'égalité des genres n'est pas seulement une question de justice sociale et de droits humains, c'est aussi un puissant moteur du développement socio-économique. Il est toutefois essentiel d'assurer le financement de la protection sociale pour en garantir la viabilité.

52. **M. Ratsimandresy** (Madagascar) pose la question de savoir comment les États peuvent faire en sorte que les employeuses et les employeurs paient des cotisations de sécurité sociale adéquates sans faire peser une charge excessive sur le secteur structuré de l'économie – éventualité qui pourrait pousser les travailleuses et les travailleurs vers le secteur non structuré.

53. **M^{me} Vilmenay** (Haïti) dit que le Sommet de l'avenir a créé des conditions propices à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment dans le contexte des nombreuses crises auxquelles la communauté internationale doit faire face. Les États qui ne disposent pas des cadres juridiques adéquats doivent s'attacher à lutter contre les activités illégales, telles que la traite des personnes, qui continuent de porter atteinte aux droits des femmes et des filles.

54. **M. Thompson** (Observateur de Children and Youth International), s'exprimant au nom du grand groupe des enfants et des jeunes, déclare que, s'il est de bon ton de faire état de systèmes et de structures qui prennent en compte les questions de genre, le respect et la promotion des droits des femmes et des filles doivent constituer la pierre angulaire de toutes les initiatives qui visent à renforcer la résilience. Il faut renforcer le système de protection sociale, investir dans les mouvements et le leadership féministes et s'orienter vers des politiques et des systèmes de soins ouverts à tous. Les jeunes handicapés, les jeunes autochtones et les jeunes ayant des orientations sexuelles et des identités de genre différentes doivent faire face à plusieurs niveaux de vulnérabilité, qui sont exacerbés par l'exercice d'un travail non rémunéré et le caractère limité de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au travail décent. Les États Membres doivent prendre des mesures concrètes pour garantir les droits et la justice en matière de santé sexuelle et procréative pour tous. Chaque jeune devrait avoir accès à une éducation complète à la sexualité et à l'ensemble des services liés aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, dans un environnement exempt de stigmatisation et de discrimination.

55. Le grand groupe des enfants et des jeunes lance un appel en faveur d'un cessez-le-feu dans les conflits du monde et reste extrêmement préoccupé par le nombre considérable de morts et de personnes déplacées, qui sont en majorité des femmes, des enfants et des jeunes vulnérables. Les enfants et les jeunes se refusent à être les victimes de masse du complexe militaro-industriel.

56. **M^{me} Hendriks** (Directrice de la Division des politiques, des programmes et des affaires intergouvernementales de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)), répondant aux observations

formulées, déclare que l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* a adopté une conception de la protection sociale fondée sur le parcours de vie, en faisant ressortir la nécessité de cette protection et ses perspectives pour les femmes et les filles de tous âges. Le rapport rend compte des handicaps qui, accumulés durant toute une existence, ne laissent aux femmes, au soir de leur vie, que peu de ressources économiques, d'épargne et d'actifs. Il met également en évidence le rôle important que jouent les femmes âgées dans le domaine de la prise en charge des familles et des conjoints vieillissants. Paradoxalement, lorsqu'elles vieillissent, les femmes se retrouvent ainsi livrées à elles-mêmes, sans assistance aucune. Il apparaît donc essentiel de combler les écarts de pension entre les hommes et les femmes, par exemple au moyen de pensions sociales universelles et de crédits de soins de santé dans les régimes de pension contributifs, parallèlement aux soins de santé universels.

57. Pour que la protection sociale puisse transformer les normes, les structures et les institutions qui entretiennent les inégalités, il convient d'adopter une démarche intégrée qui lie les transferts en espèces et la protection des revenus aux ressources, aux moyens de subsistance et aux services publics. Une véritable transformation exige des approches sectorielles et sociétales, y compris des investissements publics à grande échelle dans l'économie des services à la personne et le soutien aux prestations de soins non rémunérées.

58. **M^{me} Diwakar** (Directrice adjointe du Chronic Poverty Advisory Network) dit être d'avis, elle aussi, qu'il faut adopter une démarche multisectorielle, qui permette de passer d'une optique prenant en compte les questions de genre à une approche porteuse de transformations en matière de genre et de s'attaquer ainsi aux problèmes structurels. Il s'agit donc de promouvoir des politiques qui permettent de se soustraire définitivement de la pauvreté, tout en atténuant davantage les risques d'une régression dans l'échelle sociale, grâce à une gestion collective des risques.

59. **M^{me} Barrett** (Vice-Présidente de la Fédération internationale des travailleurs domestiques) déclare à nouveau que les travailleuses et les travailleurs domestiques luttent depuis longtemps pour obtenir la protection de la sécurité sociale. Son organisation mène un plaidoyer qui vise à obtenir un financement accru pour les systèmes de soins de santé, susceptible d'aider à stabiliser la main-d'œuvre et à améliorer les normes de soins pour les bénéficiaires.

Table ronde 2 : « Financer la résilience : un impératif pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

60. **M. Muhith** (Coprésident) déclare que la table ronde se penchera sur des stratégies d'investissement viables qui permettent d'édifier des sociétés capables de faire face et de s'adapter aux crises multiformes de l'heure. À un moment où le monde est en proie aux effets conjugués de la pandémie de COVID-19, de l'aggravation des catastrophes liées au climat et des conflits en cours, il apparaît plus urgent que jamais de disposer de mécanismes de financement consistants. Le débat du moment permet de comprendre le rôle vital que jouent des investissements résilients non seulement dans la stimulation du relèvement, mais aussi dans la promotion de la viabilité et de l'équité à long terme, particulièrement en faveur des populations marginalisées les plus touchées par les crises.

61. Le potentiel de transformation du financement de la résilience réside dans sa capacité à intégrer, dans un cadre unifié, la réduction des risques de catastrophe, la protection sociale et l'adaptation aux changements climatiques. En procédant à des investissements stratégiques qui tiennent compte des questions de genre, les pays pourraient porter remède aux vulnérabilités, tout en assurant la promotion d'une croissance économique sans exclusion.

62. Les investissements consacrés aux systèmes d'alerte précoce, à la préparation aux catastrophes et à un relèvement résilient permettent non seulement de sauver des vies, mais également d'enregistrer d'importantes retombées économiques. Pour chaque dollar investi dans la réduction des risques, on peut économiser jusqu'à 15 dollars en frais de relèvement après une catastrophe, ce qui atteste des avantages financiers évidents que produisent les dépenses axées sur la résilience.

63. Il convient de rechercher de nouveaux modes de financement qui s'appuient sur les secteurs public et privé pour atteindre les objectifs fixés en matière de résilience. La table ronde s'attachera à déterminer les stratégies qui permettent d'harmoniser les ressources financières et les objectifs de renforcement de la résilience, notamment celles qui reposent sur les systèmes de protection sociale et la collaboration multisectorielle. Ces démarches pourraient aider à bâtir une résilience économiquement saine et socialement équitable et jeter ainsi les bases d'un développement durable profitable à tous.

64. **M. Szczerski** (Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission du développement social), intervenant, déclare que les conflits, les crises et les catastrophes compromettent le développement durable et la réalisation du Programme 2030 et d'autres régimes internationaux convenus. Le renforcement de la résilience face à ces perturbations devrait donc constituer une priorité mondiale essentielle. Compte tenu des priorités que la Pologne s'est définies aux Nations Unies et de ses expériences récentes, l'intervenant estime que le financement de la résilience devrait être axé sur les éléments suivants : le renforcement des institutions publiques et les investissements dans une meilleure préparation au niveau local ; les investissements dans la résilience sociale et le renforcement de la capacité des sociétés à résister aux chocs et aux crises majeures et à s'en relever rapidement ; les investissements dans des infrastructures résilientes, qui constituent l'épine dorsale de toute économie.

65. L'édification de sociétés résilientes repose sur la mise en place d'institutions publiques transparentes, responsables, efficaces et efficientes. Dans le cadre de la coopération quelle mène au service du développement, la Pologne s'attache à renforcer la capacité des administrations publiques des pays partenaires à prévenir les catastrophes et à consolider leur capacité opérationnelle à réagir efficacement aux catastrophes. C'est ainsi qu'elle s'est récemment associée à la Moldavie et au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en vue de mettre en œuvre un projet visant à renforcer les capacités de planification des infrastructures de l'État moldave face aux risques. La Pologne a également soutenu l'initiative « Alertes précoces pour tous » dans les pays en développement. La résilience demeurera l'une des principales priorités de la politique de coopération pour le développement de la Pologne durant sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2025.

66. La résilience sociale se verra accorder une importance particulière lorsque la Pologne assumera la présidence de la Commission du développement social à sa soixante-troisième session. Lors de ladite session, une table ronde chargée des questions nouvelles se penchera tout spécialement sur la résilience sociale et le développement social.

67. Financer la résilience signifie investir dans des infrastructures résilientes. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la Pologne a concrétisé son attachement au renforcement de la résilience et à la mise en place d'infrastructures résilientes en prenant des initiatives concrètes, telles que la résolution sur la connectivité des infrastructures régionales et interrégionales au service du renforcement de la résilience à l'échelle mondiale et de la promotion du développement durable, qui a été adoptée à son initiative lors de la précédente session de la Commission. Dans ladite résolution, les États appellent à réduire la fracture numérique et se disent

conscients que, pour combler le déficit de financement des infrastructures, il faut des financements publics et privés accompagnés d'une coopération technique incluant un soutien technique, le développement des compétences, le renforcement des capacités, particulièrement dans les pays en développement.

68. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement offre une excellente occasion de remédier au déficit de financement et de prendre des engagements concrets en vue de mobiliser le financement nécessaire au renforcement de la connectivité et de la résilience dans de nombreux secteurs. L'intervenant demande que l'on fasse preuve de la volonté politique nécessaire pour intégrer la réflexion sur la résilience dans le système financier.

69. **M^{me} Richardson** (Directrice exécutive, Accelerator for Systemic Risk Assessment), intervenante, déclare que son organisation a pour missions d'intégrer l'évaluation des risques systémiques dans l'élaboration des politiques et la prise de décision et de prôner des initiatives porteuses de transformations qui profitent à l'ensemble des individus, des sociétés, des espèces et des écosystèmes. Le rapport que vient de publier l'organisation sous le titre « Facing Global Risks with Honest Hope » présente un programme ambitieux dont l'objectif consiste à renforcer la capacité à comprendre et à gérer les risques systémiques.

70. Si le monde a toujours connu des risques, il affronte actuellement une polycrise atypique et critique, aux dimensions réellement planétaires. Les risques encourus ne sont pas isolés, mais interconnectés, ce qui amplifie et aggrave les vulnérabilités d'ensemble. Or, ils ne sont pas traités tels quels. Il ne sert à rien d'opposer les problèmes et les solutions écologiques aux problèmes et aux solutions d'ordre humanitaire. Le fait de méconnaître les interdépendances critiques entre les risques compromet la capacité à prendre en compte le caractère global et intégré des problèmes.

71. Dans son rapport, l'organisation souligne le fait que l'approche dominante en matière d'évaluation des risques et d'interventions comporte des insuffisances. Il convient de mettre en œuvre des outils systémiques qui favorisent la compréhension des risques et offrent des pistes vers des solutions globales. Pour transposer en mesures concrètes et pratiques les pactes, les engagements, les déclarations, les aspirations et les objectifs, il faut intégrer dans le processus décisionnel les outils et les méthodes de gestion des risques systémiques. De nouveaux outils conçus pour prendre en compte les interdépendances et les enchevêtrements aideraient les décideurs à examiner les boucles de rétroaction et la dynamique des systèmes et éclaireraient des initiatives susceptibles de créer des points de basculement positifs. Ces outils devraient être mis en œuvre partout où des décisions doivent être prises sur l'avenir de la planète et les États Membres devraient faciliter ce processus en désignant, à l'échelon national, des responsables des risques systémiques.

72. Toujours dans le rapport, l'organisation lance un appel aux entreprises et aux institutions financières afin qu'elles intègrent l'évaluation des risques systémiques dans leurs pratiques d'investissement, de prêts et d'approvisionnement, de manière à rendre visibles les coûts et les conséquences de leurs activités sur les personnes, la nature et la planète. Des progrès considérables pourraient voir le jour si les financements publics, privés et à caractère philanthropique privilégiaient, en lieu et place de projets cloisonnés, des initiatives relatives aux risques systémiques, telles que la recherche transdisciplinaire, et si les États et le secteur privé réorientaient les priorités de financement pour faire de la gestion de la résilience un investissement à haut rendement. L'adoption d'approches systémiques pourrait contribuer à faire en sorte que les systèmes, les sociétés, les communautés et les organisations soient mieux outillés pour atténuer les crises futures, s'y préparer, s'y adapter et même subir des mutations.

73. **M. Muhumuza** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'en ces temps incertains, il faut promouvoir l'avènement de sociétés durables et résilientes. Les pays doivent veiller à ce que la science, la technologie et l'innovation contribuent aux initiatives prises pour éliminer la pauvreté et la faim, réduire les inégalités et prendre en charge d'autres questions importantes telles que la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement, l'énergie, le climat et l'environnement.

74. Par le truchement de stratégies d'investissement dans la résilience, les pays devraient pouvoir mobiliser des investissements auprès des secteurs public et privé en faveur du développement durable, notamment en assurant la promotion de mécanismes de financement et de partenariats inclusifs et novateurs et en instaurant, aux niveaux national et international, des conditions réglementaires plus favorables et un climat plus propice aux investissements.

75. Le Groupe préconise la promotion de stratégies qui intègrent la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les programmes et les investissements à tous les niveaux. Conscient du lien qui existe entre la pauvreté et l'inégalité de genre et de la nécessité de renforcer le soutien apporté aux institutions dans les domaines de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes, le Groupe recommande également une augmentation substantielle des investissements pour combler l'écart entre les genres, y compris dans les domaines de l'économie des soins et de l'assistance.

76. **M^{me} Kennedy** (Observatrice du United States Council for International Business), s'exprimant au nom du grand groupe des entreprises et de l'industrie, dit que les grands groupes et autres parties prenantes doivent être considérés comme des acteurs indispensables dans toutes les décisions visant à faire reculer la pauvreté, à promouvoir la transformation économique, à assurer l'inclusion des femmes et à renforcer la résilience.

77. Il ne faut manquer aucune occasion de mobiliser des investissements en faveur du développement durable et d'engranger ainsi des gains en matière de résilience, non seulement pour le monde du Sud, mais aussi pour l'ensemble des nations. La prise en charge des difficultés systémiques exige l'adoption d'une démarche globale, inclusive et systémique aux niveaux national et international.

78. **M^{me} Seag** (Observatrice du Conseil international des sciences), s'exprimant au nom du grand groupe de la communauté scientifique et technique, déclare que les effets des changements climatiques et les conséquences des risques naturels et anthropiques, ainsi que les crises socio-économiques et géopolitiques, font ressortir la nécessité urgente de focaliser la science et l'ingénierie sur le renforcement de la résilience.

79. Le renforcement de la résilience exige une approche intégrée associant tous les secteurs et toutes les parties prenantes, ainsi que des stratégies fondées sur des données probantes, efficaces, adaptées au contexte local et appropriées sur le plan culturel. Ces stratégies doivent également répondre aux besoins immédiats, permettre de se prémunir contre les chocs et contribuer à la viabilité à long terme, notamment en s'appuyant sur la prospective stratégique.

80. L'on devra impérativement faire appel à des connaissances scientifiques et techniques multidisciplinaires et transdisciplinaires afin de mieux comprendre les risques et les facteurs de vulnérabilité, d'élaborer et d'évaluer des outils d'aide à la mise en œuvre et de repenser la gouvernance de la résilience pour en faire un modèle multisectoriel permettant d'atteindre plus efficacement les objectifs mondiaux. S'il s'agit d'une première étape nécessaire sur la voie d'un changement des paramètres du développement et du bien-être, la résilience ne constitue cependant pas un objectif

ultime. L'ambition à long terme consiste non pas seulement à limiter les effets préjudiciables, mais aussi à renforcer les facteurs de protection naturels qui façonnent la résilience et permettent ainsi d'atteindre la prospérité et le changement.

81. **M^{me} Sofia** (Indonésie) déclare que les pays doivent se concentrer sur le renforcement de la résilience, dans l'intérêt à la fois de leurs économies et de leurs populations. La résilience ne deviendra une réalité que si l'on associe les groupes les plus vulnérables. Les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées doivent donc être au centre des initiatives prises pour atteindre la résilience.

82. L'intervenante dit qu'en matière de résilience, il faut souligner l'importance que revêtent les investissements dans les dispositifs d'alerte rapide et la réduction des risques de catastrophe. Son Gouvernement met en œuvre un programme national qui vise à renforcer la capacité des communautés locales à s'adapter, à se préparer et à faire face aux catastrophes naturelles. Ce programme assure également la pleine participation des femmes à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques.

83. Dans le contexte des changements climatiques, il est essentiel de mobiliser des financements qui permettent de bâtir des infrastructures résilientes. La délégation de l'intervenante engage donc la communauté internationale à favoriser l'accès à des financements innovants et une mobilisation accrue des ressources publiques et privées.

84. **M. Szczerski** (Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission du développement social), répondant aux observations formulées, se dit heureux de l'occasion qui lui est donnée de mieux sensibiliser à l'importance de la résilience. Le financement de la résilience est tributaire de partenariats qui associent les milieux d'affaires et la communauté scientifique, les États et les administrations locales. Il faut impérativement, par ailleurs, s'attacher à renforcer la résilience sociale dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'égalité des genres. Le renforcement de la résilience est un investissement dans l'avenir.

85. **M^{me} Richardson** (Directrice exécutive, Accelerator for Systemic Risk Assessment) déclare qu'il convient de revoir l'architecture financière internationale pour mieux l'adapter aux besoins, démarche qui exige la mise en place de mécanismes financiers adéquats capables de renforcer la résilience. Il faut également disposer d'un financement plus intégré. À l'échelon national, les responsables des risques systémiques pourraient aider les États à mettre en place des solutions plus intégrées dans les différents ministères, y compris dans le domaine des finances.

86. L'intervenante partage l'opinion selon laquelle les activités de prospective, les dispositifs d'alerte rapide et les outils de gestion des risques systémiques sont tous indispensables et doivent être utilisés de manière créative. Elle convient aussi de la nécessité d'adopter des approches participatives inclusives grâce à divers mécanismes associant les milieux d'affaires, les organisations de la société civile, les peuples autochtones et de nombreux autres acteurs.

87. Enfin, elle appelle l'attention sur des exemples qui illustrent le fait que la résilience sociale est aussi importante que la résilience écologique.

Déclarations finales

88. **M. Muhith** (Coprésident) déclare que, s'agissant du renforcement des sociétés et de la protection des plus vulnérables, la deuxième table ronde a analysé l'immense potentiel que recèlent des investissements ciblés en faveur de la réduction des risques de catastrophe, de la protection sociale et de l'adaptation aux changements climatiques. Il est ressorti des échanges que le financement de la résilience consiste,

non pas seulement à répondre aux crises immédiates, mais aussi, dans une perspective stratégique, à garantir la viabilité, l'équité et la prospérité à long terme. En investissant dans la résilience, les pays ne se contentent pas d'atténuer les risques futurs ; ils ouvrent également la voie à une croissance inclusive et porteuse de transformations. Pour l'avenir, il ne fait aucun doute que les pays doivent continuer à rechercher des approches innovantes et collaboratives pour financer les initiatives relatives à la résilience, en faisant appel aux ressources tant publiques que privées. En alignant leurs systèmes financiers sur des objectifs de développement viables et équitables, ils pourront bâtir des sociétés mieux outillées pour affronter un avenir de plus en plus incertain.

89. **M. Thapa** (Coprésident) déclare qu'un développement résilient repose sur une inclusion véritable, un accent particulier devant être mis sur les femmes et les filles et sur des moyens de mise en œuvre qui tiennent compte du caractère évolutif des risques au XXI^e siècle. Le monde n'est plus le même qu'à l'époque où le Programme 2030 a été adopté : les inégalités sont en hausse, la crise climatique continue de s'aggraver et les tensions géopolitiques explosent. Les échanges ont permis de recueillir de nombreux enseignements sur la nécessité urgente de renforcer la résilience face à des défis mondiaux sans précédent.

90. Des stratégies de financement qui privilégient la protection sociale et la réduction des risques de catastrophe au rôle des politiques qui prennent en compte les questions de genre dans le renforcement de la résilience, les deux tables rondes ont couvert des domaines de réflexion qui ont mis en évidence le potentiel de transformation d'une approche unifiée et inclusive. Pour la suite, il s'agit de transformer les échanges en engagements concrets. Il est essentiel de continuer à promouvoir la collaboration entre les différentes parties prenantes et à investir dans les systèmes qui permettront aux communautés, particulièrement les plus vulnérables, de faire face, en toute confiance, aux défis futurs.

La séance est levée à 12 h 40.
